

FICHE INSCRIPTION FAMILLE – ANNEE 2024-2025

PERE

Nom :

Prénom :

Adresse* :

Code postal* :

Ville* :

Tél. domicile* :

Tél. portable* :

E.mail* :

Situation de famille :

Nombre d'enfants à charge :

Profession :

Employeur :

Tél. travail :

Autorité Parentale : OUI NON

MERE

Nom :

Prénom :

Adresse* :

Code postal* :

Ville* :

Tél. domicile* :

Tél. portable* :

E.mail* :

Situation de famille :

Nombre d'enfants à charge :

Profession :

Employeur :

Tél. travail :

Autorité Parentale : OUI NON

Par principe, le père et la mère exercent conjointement l'autorité parentale, sauf dans le cas d'une décision de justice ou d'une famille naturelle.
En l'absence d'information remise au directeur de l'école au moyen d'une copie d'un acte judiciaire tel que la partie du jugement de divorce ou de séparation précisant les modalités de garde de l'enfant, ou une déclaration conjointe ou un acte de communauté de vie, **chacun des deux parents a les mêmes droits, notamment pour que l'enfant lui soit confié.**

En cas de décision de justice, une copie d'un acte judiciaire a été remise à la direction de l'école OUI NON

Nom du payeur principal :

Frais de dossier 50 €** : Chèque Espèces

Aîné dans l'enseignement catholique ? OUI NON Nom établissement :

A.....le

Signature du père

et

Signature de la mère

* à indiquer qu'une seule fois si identique père-mère

** **non remboursables en cas de désistement**